



# GUIDE DE L'ACQUÉREUR DE BIEN IMMOBILIER AU BURKINA FASO

## Nous Contacter

**GeniFoncier - GeniTopo Agence Ouaga 2000**

00226 05159494 / 03218888

**GeniFoncier ZAD**

00226 25 41 18 99

**GeniFoncier Cote d'Ivoire**

00225 0720205690

+226 00 226 78 89 2181

infos@genifoncier.com www.genifoncier.com

GeniFoncier SA

### GUINKO Sibouré

- ✘ PDG GeniFoncier SA
- ✘ Inspecteur du Cadastre
- ✘ Géomètre, Expert immobilier
- ✘ Expert Foncier



Comment acheter  
une parcelle ou un logement  
au Burkina Faso en toute sécurité  
et tranquillité?

Voici les 11 vérifications indispensables à faire :

## 01 VISITE DU TERRAIN

Effectuez une visite sur place pour vous assurer qu'il n'y a pas de litiges majeurs pouvant empêcher la jouissance immédiate du terrain mis en vente.

## 02 LOCALISATION PRECISE

Vérifiez que la parcelle proposée est bien située dans un lotissement approuvé. Demandez les références précises de la parcelle et une identification claire sur le plan du site.

## 03 SUPERFICIE DE LA PARCELLE

Confirmez la superficie de la parcelle à vendre. Demandez un extrait du plan cadastral ou de lotissement pour vérifier cette information.

## 04 RÉFÉRENCES CADASTRALES

Assurez-vous que les références de la parcelle (numéro de section, lot, parcelle) proviennent du cadastre. Demandez une authentification de ces références auprès du service cadastral.

## 05 REGULARITE DU LOTISSEMENT

Vérifiez que la parcelle provient d'un lotissement régulier, validé par un arrêté conjoint du ministre de l'Habitat et de la Construction. Demandez une copie de cet arrêté et son authentification auprès du ministère de l'Habitat.

## 06 CONFORMITE DU LOGEMENT

Si vous achetez un logement, assurez-vous qu'il a été construit conformément aux réglementations en vigueur. Demandez une copie du permis de construire et faites-le authentifier par le ministère de l'Habitat.

## 07 TITRE D'OCCUPATION

Assurez-vous qu'il existe un document ou titre d'occupation légale pour le terrain. Cela peut être un papillon, une fiche provisoire d'attribution, une attestation du receveur des domaines, un PUH, un permis d'exploiter ou un titre foncier. Vous pouvez authentifier ces documents auprès du service des domaines et de la publicité foncière.

## 08 ETAT DES DROITS RÉELS

Vérifiez que le terrain n'a pas fait l'objet d'hypothèque en demandant un état des droits réels au guichet unique du foncier ou au service des Domaines.

## 09 OPPOSITION À LA VENTE

Vérifiez qu'il n'y a pas d'opposition à la vente de l'immeuble auprès du receveur des domaines.

## 10 SITUATION FISCALE

Assurez-vous que l'immeuble est en règle avec les obligations fiscales. Faites le point sur les impôts et taxes applicables (taxe de jouissance, contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties, droits de mutation) pour proposer un prix en conséquence.

## 11 ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

N'hésitez pas à vous faire accompagner par un professionnel agréé en cas de besoin : géomètre expert, architecte, expert immobilier, urbaniste, notaire.